

Le statut du français dans l'Ouest canadien : La cause Caron

PROCLAMATION

le 6 décembre 1869



V.

R.

[...] By Her Majesty's authority I do therefore assure you, that on the union with Canada all your civil and religious rights and privileges will be respected, [...] and that your Country will be governed, as in the past. [...]

H.L. Langevin
Secretary of State

John Young
Governor General of Canada

[...] Par l'autorité de Sa Majesté, je vous assure donc que sous l'union avec le Canada, tous vos droits et privilèges civils et religieux seront respectés, [...] et que votre pays sera gouverné, comme par le passé. [...]

H.L. Langevin
Secrétaire d'État

John Young
Gouverneur-Général du Canada

Source : Extrait de la proclamation, Documents de la troisième session du Premier Parlement du Canada, 1870, 33 Victoria.

19 et 20 février 2010

Institut français, Université de Regina
Saskatchewan, Canada



Association des juristes d'expression
française de la Saskatchewan (AJEFS)



Institut français

La cause R. c. Caron.

En 2003, Gilles Caron a demandé aux tribunaux de l'Alberta de reconnaître le statut constitutionnel du bilinguisme judiciaire et du bilinguisme législatif en Alberta. À la suite d'un long procès échelonné sur un an et demi, la Cour provinciale de l'Alberta a reconnu que l'article de la loi provinciale sur la sécurité routière applicable à M. Caron était inopérant puisque la loi avait été adoptée en anglais seulement. La Couronne a porté la cause en appel et le 17 décembre 2009, la Cour du Banc de la Reine a infirmé le résultat de première instance. Toutefois la Cour du Banc de la Reine n'a pas remis en question le bien-fondé de la preuve historique présentée par M. Caron. La Cour a aussi reconnu que les arguments et la preuve présentés par M. Caron soulevaient une question constitutionnelle importante qui n'avait jamais été tranchée par les tribunaux. En conséquence, M. Caron demande maintenant autorisation d'appel en Cour d'appel de l'Alberta. Cette requête devrait être entendue en mars.

Mot de bienvenue des co-présidences du colloque



Au nom de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au colloque sur le statut du français dans l'Ouest canadien : la cause Caron.

Ce colloque est significatif pour les communautés francophones en milieu minoritaire et la Nation métisse. La cause Caron examine une période fascinante et peu connue de l'histoire canadienne et soulève des questions constitutionnelles importantes.

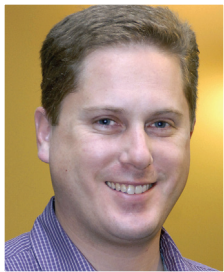
Le comité organisateur vous présente des conférenciers prestigieux en matières juridique, sociologique et historique ainsi que des personnalités de marque de partout au Canada. Ces invités font en sorte que ce colloque sera une occasion unique de bénéficier d'une panoplie de renseignements, de différentes perspectives et de réflexions sur les enjeux contemporains. Nous espérons que vous suivrez avec intérêt l'évolution de cette cause.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent colloque !

M^e Peter Bergbusch

Président

Association des juristes
d'expression française
de la Saskatchewan



L'Institut français est heureux de vous accueillir d'une part au colloque intitulé *Le statut du français dans l'Ouest canadien : la cause Caron* et, d'autre part, sur le campus francophone de l'Université de Regina.

L'Institut français, mandaté depuis sa création en 2003 à contribuer au développement de la communauté fransaskoise via des programmes universitaires, la recherche, des services étudiants et des initiatives université-communauté, est l'aboutissement d'un partenariat stratégique absolument unique entre l'Université de Regina et la communauté fransaskoise.

Étant donné son mandat, l'Institut français est heureux d'offrir, en partenariat avec l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, un colloque scientifique et communautaire qui, grâce à l'étude de questions soulevées par la cause R. v. Caron, va donner lieu à une nouvelle réflexion et à de nouveaux débats sur le statut du français dans l'Ouest canadien.

L'équipe de l'Institut français vous souhaite un colloque agréable et enrichissant.

Peter Dorrington
Directeur
Institut français
Université de Regina

Comité organisateur du Colloque

Co-présidents

M^e Peter Bergbusch

Président
Association des juristes
d'expression française de
la Saskatchewan (AJEFS)

Peter Dorrington

Directeur
Institut français
Université de Regina

Membres

Sophie Bouffard

Coordonnatrice
Centre canadien de recherche
sur les francophonies
en milieu minoritaire (CRFM)
Institut français
Université de Regina

Céline Desrosiers

Directrice générale
Association des juristes
d'expression française de
la Saskatchewan (AJEFS)

M^e Roger Lepage

Vice-président
Association des juristes
d'expression française de
la Saskatchewan (AJEFS)

M^e Rénald Rémillard

Directeur général
Fédération des associations
de juristes d'expression française
de common law (FAJEFCL)

Collaborateurs

Assemblée communautaire fransaskoise
Association canadienne-française de l'Alberta
Fédération des juristes d'expression française de common law

Adjointe à la coordination

Cassandra Louis

Agente de projet
AJEFS

Direction artistique

Michel Lalonde

Vendredi 19 février 2010

8 h 15 **Début des inscriptions**

8 h 15 **Navettes** (Ramada, Quality Inn, Radisson - Institut français)

9 h **Mot de bienvenue** (LI 216)

Peter Bergbusch, AJEFS
Peter Dorrington, Institut français

9 h 15 **La cause Caron : un tour d'horizon** (LI 216)

M^e Rupert Baudais
Avocat de la défense dans la cause Caron
Cabinet Balfour Moss

10 h 15 **Pause**

10 h 30 **Considérations juridiques** (LI 216)

Président de séance : Roger Lepage
Cabinet Balfour Moss

Origines des droits linguistiques dans l'Ouest
François Larocque
Université d'Ottawa

Le bafouement des droits linguistiques dans l'Ouest

Michel Doucet
Université de Moncton

Les garanties de continuité des droits linguistiques dans l'Ouest

Mark Power
Cabinet Heenan Blaikie
Université d'Ottawa

Le statut constitutionnel de la Proclamation royale de 1869

Pierre Foucher
Université d'Ottawa

11 h 45 **Navette** (Radisson - Institut français)

12 h **Dîner** (LI 215)

13 h **Remarques** (LI 216)

13 h 10 **Allocution** (LI 216)

Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles

13 h 30 **Allocution** (LI 216)

Gilles Caron

13 h 45 **La cause Caron et ses assises** (LI 216)

Pouvoir à ce que les droits acquis soient respectés : l'affaire Caron et la protection constitutionnelle du bilinguisme officiel dans l'Ouest canadien

Edmund Auger

Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta

14 h 45 **Pause**

15 h **Présentation** (LI 216)

Geneviève Boudreau

Programme d'appui aux droits linguistiques

15 h 15 **Considérations sociologiques**

Président de séance : Gratien Allaire

Université Laurentienne

L'État et les minorités linguistiques : la perspective de l'autonomie culturelle

Rodrigue Landry

Université de Moncton

Le cas Caron : une première analyse de paradigmes antagoniques dans le jugement Wenden

Wilfrid Denis

St. Thomas More College, University of Saskatchewan

16 h 30 **Navettes** (Institut français – Ramada, Quality Inn, Radisson)

17 h 45 **Navettes** (Ramada, Quality Inn, Radisson - MacKenzie Art Gallery)

18 h **Réception et Banquet** (MacKenzie Art Gallery)

20 h 30 ***Terre de chants**** (MacKenzie Art Gallery)

Artistes : Christie-Anne Blondeau
Terry Boyer
Annette Campagne
Serge Carrière
Michel Chammartin
Michel Lalonde
Dave Lawlor
Francis Marchildon
Brad Moggie
Alexis Normand
Jacqueline Perrault

*Co-organisé par l'Assemblée communautaire fransaskoise et l'Institut français

22 h **Navettes** (MacKenzie Art Gallery - Ramada, Quality Inn, Radisson)

Samedi 20 février 2010

8 h 15 **Navettes** (Ramada, Quality Inn, Radisson - Institut français)

9 h **Mot de bienvenue** (LI 216)

9 h 15 **Perspectives historiques** (LI 216)

Président de séance : Yves Frenette
Université d'Ottawa

*Langue du pays et langue du travail,
le français dans le Nord-Ouest du XIX^e siècle*
Juliette Champagne

Le français dans le District d'Assiniboia : une perspective historique
Raymond-M. Hébert

*Aménagement linguistique avant la lettre :
unilinguisme et bilinguisme dans l'Ouest canadien*
Gratien Allaire
Université Laurentienne

10 h 30 **Pause**

10 h 45 **Table ronde : Perspectives métisses** (LI 216)

Animateur : Peter Dorrington
Institut français

Invités : Paul Chartrand
Lorena Sekwan Fontaine

12 h **Dîner** (LI 215)

12 h 30 **Lancement du livre de Carol Léonard** (LI 216)

« Mémoire des noms de lieux d'origine et d'influence françaises en Saskatchewan »

13 h 15 **Table ronde : Les enjeux de la cause Caron pour les communautés francophones du Canada** (LI 216)

Première séance

Animateur : Rénald Rémillard
Fédération des associations des juristes d'expression française de common law

Invités : Roger Lepage
Peter Bergbusch
Ronald Bisson
Denis Perreux
Michel Dubé

14 h 30 **Pause**

Deuxième séance

Animateur : Rénald Rémillard
Fédération des associations des juristes d'expression
française de common law

Invités : Peter Bergbusch
Ronald Bisson
Michel Dubé
Roger Lepage
Denis Perreux

16 h **Mot de clôture** (LI 216)

Peter Bergbusch, AJEFS
Peter Dorrington, Institut français

16 h 15 **Navettes** (Institut français - Ramada, Quality Inn, Radisson)

Résumés des conférences scientifiques

François Larocque, Michel Doucet et Mark Power

L'affaire Caron et la pérennité des droits linguistiques dans l'Ouest

L'affaire *R. c. Caron* porte sur la pérennité du fait français dans l'Ouest canadien, sur la continuité dans l'espace et dans le temps d'une communauté linguistique et de ses droits fondamentaux. Dans son jugement du 2 juillet 2008, la Cour provinciale de l'Alberta a reconnu cette continuité et lui a donné un effet juridique en suspendant l'application de certaines lois albertaines qui, de par leur unilinguisme, contrevenaient aux garanties de continuité des droits linguistiques de l'accusé.

Dans une présentation en trois volets, nous éluciderons (1) les origines des droits linguistiques, (2) la continuité de leur effet juridique et (3) leur bafouement subséquent afin de mettre en exergue l'importance de l'affaire *R. c. Caron*.

1. Origines des droits linguistiques dans l'Ouest

Nous éluciderons la genèse, la nature et la portée des droits linguistiques des habitants de la terre de Rupert et du Nord-Ouest en examinant les compétences législatives, administratives et judiciaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson et leur exercice historique.

2. Le bafouement des droits linguistiques dans l'Ouest

Pour bien mettre en relief l'importance de la reconnaissance judiciaire de la continuité des droits linguistiques dans l'Ouest qu'a entraînée l'affaire *R. c. Caron*, il sied de souligner en quoi cette continuité a été niée et bafouée à différents moments du développement constitutionnel des provinces de l'Ouest canadien.

3. Les garanties de continuité des droits linguistiques dans l'Ouest

Nous retracerons la continuité juridique des droits linguistiques reconnus sous le régime de la Compagnie de la Baie d'Hudson; pérennité assurée par la Proclamation royale du 6 décembre 1869; les actes juridiques relatifs à la cession de la terre de Rupert (Adresses et Décret) et la Loi constitutionnelle de 1982.

Pierre Foucher

Le statut constitutionnel de la Proclamation royale de 1869

La communication examinera le statut constitutionnel exact de la Proclamation royale de 1869 qui garantissait aux Métis en rébellion la protection de tous leurs droits, civils et politiques. On se demandera, en étudiant les proclamations royales comme sources de droit positif ainsi qu'en analysant le statut des droits autochtones en vertu de la Proclamation royale de 1763, si de tels documents peuvent représenter une source légitime et juridiquement attestée de droits constitutionnels, sans toutefois analyser la nature ou le contenu de ces droits. Il sera aussi fait état de l'interaction entre cette proclamation et les textes constitutionnels et législatifs ayant reconnu un statut juridique au français et à l'anglais dans l'Ouest.

Edmund Auger

Pouvoir à ce que les droits acquis soient respectés : l'affaire Caron et la protection constitutionnelle du bilinguisme officiel dans l'Ouest canadien

En 1867, quand le Parlement canadien a adopté une adresse à la Reine la priant d'annexer au Canada la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, il s'est engagé à pourvoir à ce que « les droits acquis » soient respectés. Cet engagement, que la Reine a enchâssé trois ans plus tard par décret dans la Constitution du Canada, constitue aujourd'hui la clé de voûte de l'affaire Caron. Nous expliquerons comment il accorde une protection constitutionnelle au bilinguisme officiel dans l'Ouest canadien.

Rodrigue Landry

L'État et les minorités linguistiques : la perspective de l'autonomie culturelle

Beaucoup de langues minoritaires sont menacées dans le monde et même des langues internationales, telles que le français, cessent d'être parlées dans certains contextes minoritaires. Est-ce un choix

volontaire de la part des membres de ces communautés linguistiques ? Est-ce un déterminisme social inévitable ? Quel est le rôle de l'État dans le maintien des langues en danger ? Des réponses à ces questions seront proposées par la présentation du modèle conceptuel de l'autonomie culturelle. Dans cette conférence, nous mettrons l'accent sur le rôle de l'État. Une attention particulière sera portée aux communautés francophones en situation minoritaire au Canada, dont celles de l'Ouest canadien.

Wilfrid Denis

Le cas Caron : une première analyse de paradigmes antagoniques dans le jugement Wenden

Le jugement du 2 juillet 2008 de l'honorable juge Wenden de la Cour provinciale de l'Alberta dans la cause Caron soulève de nombreuses questions tant au niveau de la jurisprudence que des effets possibles pour les droits linguistiques de la langue française en Alberta et en Saskatchewan, voire pour les Territoires du Nord-Ouest. Une dimension fondamentale de ce jugement est la confrontation idéologique que l'on y retrouve et ses répercussions possibles pour les francophones de ces deux provinces. À mon avis, l'étude approfondie que le juge Wenden apporte dans son jugement, tant au niveau des positions de la défense que de celles de la Couronne, démontre non seulement des différences entre les arguments des deux côtés, mais reflète en plus une confrontation de paradigme entre une pensée conservatrice et anglo-dominante d'une part et une pensée métissée de l'autre. John Ralston Saul (2008) associe cette idéologie conservatrice et anglo-dominante à la montée de l'Empire britannique et à ses manifestations au Canada à partir de 1840. Il note également que l'autre courant provient d'une pensée métissée qui puise sa source dans la civilisation des Premières Nations canadiennes et transforme certains éléments de la pensée libérale européenne. Est-ce que le jugement va plus loin afin d'incorporer des éléments d'une idéologie formatrice et radicale favorable aux communautés linguistiques? Il est important de clarifier le fondement idéologique du jugement afin de mieux anticiper les défis auxquels feront face les communautés linguistiques qui chercheront à faire appliquer ce jugement. En effet, ce jugement n'aura des impacts positifs pour les communautés linguistiques que si le fondement des paradigmes implicites les plus transformateurs se traduit en actions concrètes par l'entremise des institutions des communautés linguistiques ainsi que celles de la société dominante.

Juliette Champagne

Langue du pays et langue du travail, le français dans le Nord-Ouest du XIX^e siècle

D'une culture presque complètement orale, les anciens voyageurs et leur progéniture métisse n'ont laissé que peu de traces écrites témoignant de leur présence dans le Nord-Ouest au XIX^e siècle. Malgré tout, la toponymie, les récits de vie et les recueils folkloriques démontrent très clairement leur présence ainsi bien sûr, que la persistance de la langue métisse jusqu'à nos jours. Ajoutons des écrits de langue anglaise parvenant de leurs employeurs, ainsi que des bribes dans des récits de voyage, également en anglais, mais criblés d'expressions françaises savoureuses de leurs guides, et les documents de travail de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en grande majorité anglais : tous nous révèlent une présence francophone dans la langue du travail, facilement constatée par la fréquence de mots français que l'on y trouve. Nous constatons aussi l'ancienne présence des voyageurs canadiens dans les jargons qui se sont développés entre ces derniers et les populations autochtones de la grande région au cours de leurs transactions commerciales et de leurs relations familiales, ce faisant créant un sabir ou lingua franca qui, non seulement a joué un rôle primordial dans le commerce des fourrures, mais qui, suite à l'arrivée des missionnaires de langue française, a facilité leur apprentissage des langues indigènes et le développement de systèmes d'écriture.

Gratien Allaire

Aménagement linguistique avant la lettre : unilinguisme et bilinguisme dans l'Ouest canadien

Les questions de langue en francophonie canadienne sont le plus souvent interprétées en termes d'assimilation et de continuité linguistique, de politique étatique de protection ou, encore, de complétude institutionnelle. Ces concepts expliquent mal la continuité historique des communautés de langue française au Canada. L'analyse de l'évolution de ces communautés à la lumière de la notion d'aménagement linguistique, telle que définie plus particulièrement par Christiane Loubier, permet de mieux saisir les multiples facteurs qui ont eu une influence favorable ou défavorable plus ou moins déterminante sur la continuité linguistique : gouvernements, institutions, associations, individus... Une telle analyse aboutit à une interprétation sociologique des décisions judiciaires qui ont, elles, grandement influencé le statut et la place des communautés de langue française dans l'Ouest.

Raymond-M. Hébert

Le français dans le District d'Assiniboia : une perspective historique

La présence de la langue française dans le District d'Assiniboia remonte au tout début de l'histoire du Canada et le développement de la colonie de la Rivière Rouge a éventuellement abouti au premier régime bilingue de l'histoire du pays. Notre présentation retracera brièvement les grands jalons de la présence française dans l'Ouest ainsi que l'évolution du gouvernement d'Assiniboia dans la direction d'une réelle représentativité de tous ses éléments ethniques et linguistiques. Cette représentativité peut être documentée dans toutes les institutions gouvernementales de l'époque, notamment durant la période 1850-1870.

Notices biographiques des conférenciers

Gratien Allaire, Ph.D., est professeur à l'Université Laurentienne de Sudbury. M. Allaire est historien de formation et étudie la francophonie canadienne hors Québec depuis de nombreuses années. Il a notamment beaucoup contribué au renouvellement de la connaissance historique de la population francophone de l'Ouest canadien en général, et tout particulièrement de celle de l'Alberta. M. Allaire a publié plusieurs articles et a dirigé ou codirigé plusieurs ouvrages collectifs. Il est aussi le directeur de l'Institut franco-ontarien (IFO).

Edmund A. Auger, Ph.D., est professeur de sciences politiques au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta. Spécialiste en gouvernance linguistique au Canada et dans l'Ouest canadien, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la politique des langues officielles au Canada et en Belgique, sur la vitalité des communautés francophones dans l'Ouest canadien, sur le dualisme linguistique au Nouveau-Brunswick et sur l'histoire du droit linguistique au Canada. Le professeur Auger a été appelé à titre de témoin expert dans la cause Caron. Son témoignage visait à démontrer que la Constitution du Canada garantit le statut officiel du français en Alberta.

M^e Rupert Baudais est l'avocat de la défense dans l'affaire *La Reine c. Caron* et a comparu dans le dossier à tous les niveaux des tribunaux de l'Alberta. Il œuvre en français et en anglais dans les domaines des droits linguistiques et constitutionnels, le droit du travail et de l'emploi, le contentieux civil et pénal et le droit sur la vie privée. Originaire de la Saskatchewan, il est engagé depuis longtemps dans la communauté fransaskoise. Il est ancien président de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan et demeure actif dans l'association. M^e Baudais est membre du Barreau depuis 1980. Il exerce le droit au sein du cabinet Balfour Moss s.r.l. à Regina.

M^e Peter T. Bergbusch est associé dans le cabinet Balfour Moss s.r.l.. M^e Bergbusch œuvre surtout dans le domaine du litige civil et commercial. Il a aussi plaidé des causes dans les domaines du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit de la diffamation et du droit municipal. Sa pratique comprend aussi le droit de la déontologie professionnelle, des assurances et de l'arbitrage.

M^e Bergbusch est bilingue et pratique le droit en français et en anglais. Il est aussi président de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan. M^e Bergbusch représente l'Assemblée communautaire fransaskoise qui est intervenante dans la cause Caron.

Ronald Bisson est originaire de La Broquerie au Manitoba et demeure à Ottawa depuis 1982. Il a commencé sa carrière comme enseignant au Manitoba pour se diriger ensuite vers le développement communautaire. Il a occupé le poste d'agent de recherche et politiques à la Société franco-manitobaine à Saint-Boniface pendant trois ans et le poste de directeur général à la Fédération de la jeunesse canadienne-française à Ottawa pendant sept ans. Il dirige une firme de consultants depuis vingt ans. Au cours des dix dernières années, il a complété quelque soixante-quinze mandats dans le domaine des langues officielles partout au Canada incluant l'élaboration de planifications stratégiques, la réalisation de recherches-actions et l'évaluation de diverses initiatives tant au niveau local qu'au niveau provincial et national. Il est détenteur d'un Bac. ès arts (Latin-Philosophie) et d'un Certificat en éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface et d'une Maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université d'Ottawa.

Juliette Champagne, Ph.D., est titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université Laval (2001). Sa dissertation a été publiée par les Presses de l'Université Laval, en 2003 sous le titre *De la Bretagne aux plaines de l'Ouest canadien, lettres d'un défricheur franco-albertain, Alexandre Mahé (1880-1968)*. Elle est une experte reconnue dans le domaine de l'histoire du Canada français dans l'Ouest canadien. Mme Champagne est chercheuse indépendante en histoire, en particulier dans les domaines touchant la francophonie de l'Ouest canadien, notamment l'affaire Caron, le métissage et les Premières Nations. Récemment, elle a contribué à divers sites sur le portail d'AlbertaSource.ca de la Toile. Mme Champagne a été appelée à titre de témoin expert dans la cause Caron.

Paul Chartrand, Ph. D., est diplômé du *Manitoba Teacher's College*, de la *University of Winnipeg*, des écoles de droit de la *University of Saskatchewan* et de la *Queensland University of Technology*. Il a reçu des charges d'enseignement et des nominations professorales au Canada,

aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie. Il a siégé à plusieurs organismes publics et commissions de politique générale traitant des questions autochtones, y compris la Commission royale sur les peuples autochtones. M. Chartrand a été honoré par la *Indigenous Bar Association* qui l'a nommé « Avocat des peuples indigènes » et, en 2001, l'École de droit de la *Queensland University of Technology* lui a décerné le prix d'« Ancien étudiant exceptionnel ».

Wilfrid Denis, Ph.D., est professeur de sociologie au *St. Thomas More College* de la *University of Saskatchewan*. M. Denis est très impliqué dans la communauté francosaskoise et a notamment été président de l'Assemblée communautaire francosaskoise pendant quelques années. Wilfrid Denis a aussi été le Président de la Commission sur l'inclusion de la communauté francosaskoise et il était membre du comité consultatif sur l'Enquête sur la vitalité des minorités de langues officielles. Dans la Cause Caron, M. Denis a été appelé à témoigner à titre d'expert sur le rôle social du droit et des institutions législatives et judiciaires, y compris sur les origines systématiques et le fonctionnement des désavantages sociaux et culturels subis par les minorités francophones du Canada.

Peter Dorrington, Ph.D., est directeur de l'Institut français. À ce titre, Peter Dorrington dirige l'institution universitaire francophone de la Saskatchewan ayant pour mandat provincial de contribuer au développement de la communauté francosaskoise, par le biais de programmes universitaires, de recherches, de services étudiants et d'initiatives université-communauté. Francophone dont la langue maternelle est l'anglais, M. Dorrington s'est joint à l'Institut français peu après sa création en 2003, d'abord à titre de directeur fondateur du Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire (CRFM), puis comme premier directeur associé pour enfin, en juillet 2009, être nommé directeur. M. Dorrington est aussi membre du Département de français de l'Université de Regina et il est titulaire d'un doctorat en littérature française du XX^e siècle, plus particulièrement la littérature contemporaine, de l'Université Dalhousie.

M^e Michel Doucet, c.r., est avocat et professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. M^e Doucet pratique aussi activement le droit, principalement en matière de droits

linguistiques. Il a plaidé de nombreux dossiers linguistiques dans plusieurs provinces canadiennes ainsi que devant la Cour suprême du Canada. En plus de sa carrière universitaire et de sa pratique active du droit, M^e Doucet est très engagé dans sa communauté. En effet, il est un ardent défenseur des droits linguistiques et se consacre particulièrement à la promotion de la francophonie et à l'épanouissement de la common law en français.

Michel Dubé est président de l'Assemblée communautaire fransaskoise. Originaire de Duck Lake en Saskatchewan, Monsieur Dubé est engagé auprès de l'Assemblée communautaire fransaskoise depuis 1999. Ayant longtemps œuvré au sein de la francophonie au niveau du développement communautaire, de l'éducation et de la politique, il a une vision globale des enjeux du milieu minoritaire dans l'Ouest du pays. Il a fait ses études en littérature et en psychologie. Michel Dubé a aussi une formation en journalisme et il a exercé dans ce domaine pendant quelques années. M. Dubé est entrepreneur dans la région de Prince Albert depuis plus de vingt ans. Présentement, il exploite une ferme au nord de Prince Albert où il élève des bisons.

Lorena Sekwan Fontaine, LL.B., LL.M., est crie et anishnabe de la Première nation Sagkeeng du Manitoba. Elle est présentement professeure adjointe dans le cadre du *Aboriginal Governance Program* à la *University of Winnipeg*. Madame Fontaine est aussi doctorante à la *University of Manitoba* et sa thèse porte sur les droits linguistiques des Autochtones au Canada. Au cours des dix-neuf dernières années, Mme Fontaine a travaillé en collaboration avec différentes organisations politiques autochtones. Elle a également participé à titre de commissaire provinciale et de membre d'un sous-comité au *Women's Legal Education and Action Fund*. En 2003, Mme Fontaine a été membre du groupe d'étude qui a produit le Rapport de l'Assemblée des Premières Nations sur le plan de règlement des conflits du gouvernement du Canada qui vise à indemniser les victimes de sévices infligés dans les pensionnats indiens. Elle a également agi comme juriste-conseil auprès du cabinet d'avocats Thomson Rogers pour les demandeurs et leurs avocats dans le recours collectif Baxter sur les pensionnats ainsi qu'auprès du *Mother of Red Nations Women's Council* au Manitoba à propos des questions de préjudices culturels.

M^e Pierre Foucher, a travaillé comme avocat dans un cabinet privé, puis comme chercheur au gouvernement fédéral, avant de devenir professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. En plus d'avoir agi à titre de conférencier et de professeur invité dans plusieurs régions du Canada et du monde, M^e Foucher a une vaste expérience en tant que conseiller juridique, analyste et expert-conseil. Il est aussi l'auteur de nombreuses publications traitant des droits des minorités linguistiques, des droits et libertés de la personne et de droit public. Depuis 2008, il est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, enseignant des cours en droits linguistiques en common law et en droit civil, de même que chercheur associé à l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'Université. Il a été directeur intérimaire du nouveau Programme d'appui aux droits linguistiques que gère l'Université d'Ottawa.

Yves Frenette, Ph.D., est professeur d'histoire et directeur du Centre de recherche en civilisation canadienne française de l'Université d'Ottawa. Le professeur Frenette est spécialiste des francophonies nord-américaines. Il a publié deux livres et plus de soixante chapitres et articles scientifiques. Il a également dirigé ou codirigé dix ouvrages collectifs. M. Frenette est aussi directeur du projet de site web *Francophonie canadiennes : identités culturelles*, qui a remporté plusieurs prix. Sa *Brève histoire illustrée de l'Acadie* paraîtra en 2010 aux Éditions de la Grande Marée.

Raymond-M. Hébert, Ph.D., a été professeur titulaire de sciences politiques et d'études canadiennes au Collège universitaire de Saint-Boniface de 1980 à 2009, année où il a pris sa retraite. Il a publié de nombreux articles sur les minorités linguistiques au Canada ainsi que sur les questions constitutionnelles dans ce domaine. Il est aussi bien connu au Canada en tant qu'analyste politique pour les médias et ce, dans les deux langues officielles. Il est un ancien président de l'Association d'études canadiennes (1998-2000) et il a enseigné au Centre d'études canadiennes à la *University of Washington* à Seattle pendant plusieurs années. M. Hébert a été nommé à de nombreuses commissions gouvernementales, notamment à la Commission de délimitation des circonscriptions fédérales au Manitoba (refontes de 1994 et 2004) et à la Commission nationale des libérations conditionnelles (2004-2007). Avant de devenir professeur, M. Hébert a été le premier sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'éducation française au Manitoba (1976-1979).

Rodrigue Landry, Ph.D., est directeur général de l'Institut Canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Le professeur Landry possède une vaste expertise dans le domaine de la vitalité ethnolinguistique des minorités. En effet, il a effectué plusieurs recherches sur les minorités francophones dans chacune des provinces du Canada ainsi qu'aux États-Unis et a étudié les facteurs d'autodétermination dans la lutte pour le maintien de la langue française et de l'identité francophone en contexte minoritaire. Ses multiples publications et rapports de recherche portent sur la vitalité ethnolinguistique, l'éducation en milieu minoritaire, le bilinguisme et l'apprentissage scolaire. M. Landry a été appelé à titre de témoin expert dans la cause Caron.

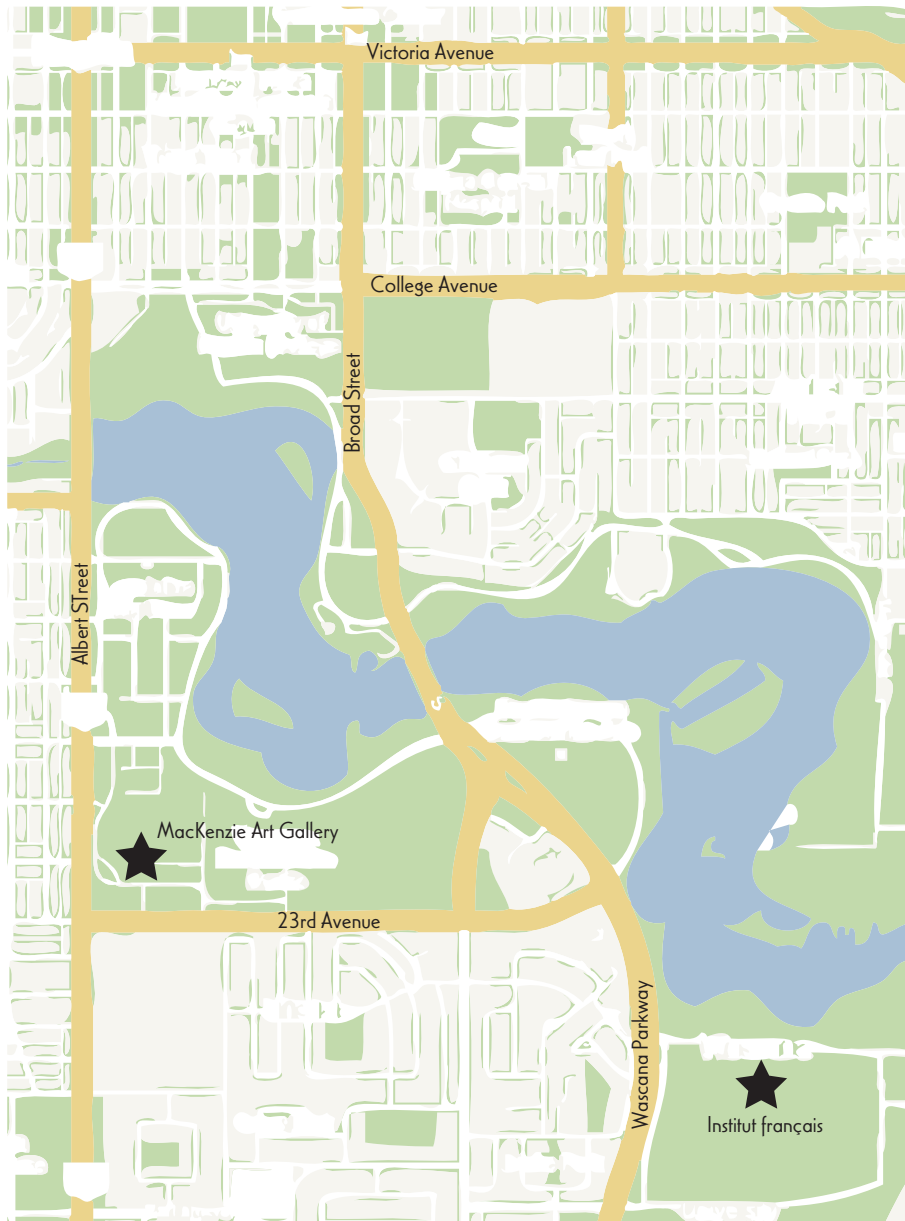
François Larocque, Ph.D., est avocat, professeur-adjoint et directeur du programme national en common law de l'Université d'Ottawa. Ses principaux domaines d'intérêt sont la philosophie du droit, l'histoire juridique canadienne, la responsabilité civile, les droits de la personne et le droit international. Il mène actuellement une recherche inédite avec M^e Mark Power sur la protection constitutionnelle des droits linguistiques des communautés d'expression française en situation minoritaire de l'Ouest canadien. Leur recherche expose de nouvelles considérations qui sous-tendent le pacte constitutionnel qui a été conclu entre le gouvernement britannique impérial, le Dominion du Canada et les habitants de la terre de Rupert.

M^e Roger J. F. Lepage est associé dans le cabinet Balfour Moss s.r.l.. Il exerce dans le domaine du contentieux. Son expérience de 30 ans s'étend à une grande variété de domaines dont le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit du travail et de l'emploi, le droit de la famille, le droit de la personne, le droit pénal et le droit de la santé. Il peut servir des clients en français ou en anglais. M^e Lepage a préparé de nombreux articles et conférences dans ses domaines de pratique, notamment concernant les droits linguistiques et la réglementation des professionnels de la santé. M^e Lepage est très engagé dans la communauté francophone de la Saskatchewan où il est en effet actif dans plusieurs organismes provinciaux. Il est notamment vice-président de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan. Son engagement pour le « fait français » transcende les frontières provinciales. En effet, M^e Lepage a plaidé plusieurs dossiers pour la cause francophone dans d'autres juridictions canadiennes dont les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Manitoba, l'Ontario et, à plusieurs reprises, devant la Cour suprême du Canada.

Denis Perreux est directeur général de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) depuis mars 2008 et s'est joint à celle-ci en 2004. Originaire de la Saskatchewan, M. Perreux est titulaire d'une maîtrise arts portant sur l'histoire des francophones des Prairies. En plus d'être très actif dans le développement communautaire, M. Perreux a une importante expérience en planification stratégique, en recherche historique et politique ainsi qu'en analyse des affaires publiques.

M^e Mark Power est professeur adjoint dans la Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Avant d'entreprendre sa carrière, il a été auxiliaire juridique auprès de l'honorable juge Michel Bastarache à la Cour Suprême du Canada. Il s'intéresse principalement aux domaines suivants : le litige, le droit constitutionnel, les droits linguistiques, le droit de l'éducation et le droit administratif. Avec Maîtres Michel Doucet et François Larocque, il a représenté l'Association canadienne-française de l'Alberta dans la cause Caron.

M^e Rénaud Rémillard, est directeur-général de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law. Avant d'occuper ce poste, M^e Rémillard a été directeur général de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba. Il a aussi travaillé comme chercheur juridique pour l'Institut Joseph-Dubuc de 1990 à 1994. M^e Rémillard a occupé le poste de directeur des affaires politiques et juridiques à la Société franco-manitobaine de 1994 à 1998, et celui de directeur du volet des droits linguistiques au Programme de contestation judiciaire du Canada, de 1998 à 2000. M^e Rémillard est un avocat qui milite afin d'obtenir l'accès à la justice pour les communautés francophones et acadiennes pour qu'elles puissent s'exprimer et être entendues dans la langue de leur choix.



- Le stationnement à l'Université de Regina est gratuit dans le lot 3 M pour les participants.
- MacKenzie Art Gallery, 3475 rue Albert, Regina.

Nous tenons à remercier

le ministère de la Justice du Canada et
le ministère du Patrimoine canadien pour leur contribution financière



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

ainsi que
et

nos collaborateurs

nos commanditaires



Assemblée
communautaire
fransaskoise



Balfour
Moss
s.r.l.
AVOCATS -
NOTAIRES



ACFA



CONSEIL DE LA
COOPÉRATION DE LA
SASKATCHEWAN

CCS



Fajef



POSTES CANADA
CANADA POST



SaskTel



ICI AVEC VOUS